Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de TAZA
Cercle de TAHLA
Caïdat ZRARDA
Commune ZRARDA

ZRARDA : 19 نونبر 2026

LE PRESIDENT DE LA COMMUNE ZRARDA

Avis d'achat sur bon de commande N° : 18/CZ/2025

Le Président de la Commune Zrarda procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : achat des drapeaux nationaux et des banderoles au profit de la commune de Zrarda.

N°	Désignation	unité	Quantité	P.U (HT)	Prix Total (HT)
1	Drapeaux nationaux 1/1.50 m en tissu bonne qualité Caractéristiques et spécifications : Drapeaux nationaux 1/1.50 m en tissu bonne qualité	U	50		
2	Banderole en bâche 500*80 Caractéristiques et spécifications : les banderole en bache doivent porter des slogans des cérémonie nationales demandés par la commune	U	6		
3	Rouleaux de 50 mètres de banderole rouge simple en tissu bonne qualité Caractéristiques et spécifications : Rouleaux de 50 mètres de banderole rouge simple en tissu bonne qualité	U	1		
4	Rouleaux de 50 metres de banderole verte simple en tissu bonne qualité Caractéristiques et spécifications : Rouleaux de 50 metres de banderole verte simple en tissu bonne qualité	U	1		
5	Rouleaux de 50 metres de banderole rouge étoilé en tissu bonne qualité Caractéristiques et spécifications : Rouleaux de 50 metres de banderole rouge étoilé en tissu bonne qualité	U	2		
6	Drapeaux nationaux 60 cm/60cm avec manche en tissu bonne qualité avec manche et support métaliques Caractéristiques et spécifications : Drapeaux nationaux 60 cm/60cm en tissu bonne qualité avec manche et support métalique	U	30		
	Total Hors Taxes				
	Montant de la TVA 20%				
	Total TTC				

Lieu d'exécution centre de commune de zrarda province de TAZA

Délai d'exécution : 10J

Date et heure limite de réception des devis :24/12/2026 à 10h00

ditions requises des concurrents : peuvent, valablement, participer et être attributaire de ce Bon de commande dans le cadre des procédures prévues par le décret des marches public, les personnes physiques ou morale qui : exercent l'une des activités en rapport avec l'objet de ce bon de commande.

Les dossiers doivent être déposés par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse **www .marchespublics.gov.ma**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 91 du décret N° 2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marches publics.

Signature :

الجماعة الترابية الزرادة

الرئيس علي بوزردة

LE PRESIDENT
Ali BOUZERDA